

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une Zone d'Activités (ZA) dans le secteur Krautland à Wilwisheim (CC Pays Zorn)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Pays de la Zorn

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur FREUND Bernard, Président de la CC

RCS / SIRET

2 4 6 7 0 0 9 5 9 0 0 0 4 1

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Pour permettre la desserte de la zone d'activité, il est prévu l'aménagement d'un giratoire en prise avec la RD421.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

En l'absence de bâtiments, il n'est pas prévu de démolition.

Il s'agit d'aménager une zone d'activités à usage d'implantation d'entreprises

Les surfaces sont réparties de la manière suivante :

- zone 1AUX : 2,85 ha

- zone A1 : 1,91 ha

Total zone d'activité : 4,76 ha.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet rejoignent ceux qui sont inscrits dans le PLUi :

- Le développement d'activité devra être de type artisanal, commercial et tertiaire
- Le projet devra éviter les délaissés de terrains inconstructibles ou enclavés
- Limiter l'imperméabilisation et faciliter l'infiltration des eaux
- Prévoir l'implantation du bâti dans un souci d'optimisation des apports solaires et de réduction des besoins énergétiques
- Mettre en place une transition végétale avec les espaces agricoles attenants pour bien gérer la frange bâtie
- Le niveau de bruit est à prendre en compte pour les constructions
- Un seul nouvel accès à la ZA depuis la RD 421
- Raccorder la ZA avec les voies de desserte attenantes
- Possibilité d'envisager une desserte piéton/cycliste depuis le centre bourg de Wilwisheim
- Observer un recul des constructions de 20 mètres à l'axe de la RD 421
- Les espaces non bâtis de la ZA longeant la RD 421 devront être végétalisés pour marquer l'entrée de village

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à deux procédures distinctes :

- Un permis d'aménager
- Un dossier loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le terrain d'assiette est de 4,76 ha. La surface plancher sera d'environ 9000 m².	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du 22 novembre
Commune de Wilwisheim

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 7 ° 5 1 ' 7 7 " 20 Lat. 4 8 ° 7 4 ' 8 1 " 34

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non



4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La limite sud du site du projet est proche de 2 ZNIEFF : - celle de type 1 : "Vallée de la zorn, de dettwiller à geudertheim" n° 420007044 - celle de type 2 : " Vallée de la basse zorn et de ses affluents " n°420007052. La carte de localisation de ces deux ZNIEFF figure en annexe n°7 ainsi que les 2 fiches de description. Aucun habitat déterminant ZNIEFF et aucune espèce déterminante ZNIEFF n'est présent sur le site du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Wilwisheim ne fait parti d'aucun parc naturel régional ou national.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site du projet est inscrit dans le périmètre d'un rayon de 500m du Manoir de Wangen.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site du projet est située partiellement en zone à dominante humide identifiée au CIGAL-ALSACE. Pour vérifier cette cartographie de suspicion, 12 sondages pédologiques ont été réalisés . Les résultats n'indiquent aucun sol de type hydromorphe. Le détail de cette expertise figure en annexe n°8.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Wilwisheim est couverte par un PPRI, celui de la ZORN approuvé depuis le 26 août 2010. Pour autant, le site du projet n'est nullement concerné par l'enveloppe de la zone inondable identifiée dans ce PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est intercepté par le site du projet et aucun site NATura 2000 ne se trouve dans un rayon de 10 km autour du projet. Aucun habitat d'intérêt communautaire ou prioritaire n'est concerné par le projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'eau potable communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site du projet est délimité au nord par la RD 421, au sud par la voie ferrée et à l'Ouest par le tissu urbain de Wilwisheim. Les terrains concernés par le projet sont majoritairement cultivés. Toutefois, l'aménagement du giratoire nécessitera l'abattage d'environ 8 tilleuls d'alignement en bordure de la RD421. Le projet n'entraîne donc pas de perturbations ou de destruction de la biodiversité ni de rupture de la continuité écologique. Au regard du plan figuré à l'annexe 4, il est prévu la replantation de 35 arbres fruitiers, 40 arbres dans les parcelles privées et enfin 27 arbres dans les emprises publiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est intercepté par le site du projet et aucun site Natura 2000 ne se trouve dans un rayon de 10 km autour du projet. Aucun habitat d'intérêt communautaire ou prioritaire n'est concerné par le projet. Aucune espèce animale identifiée au FSD du site Natura 2000 le plus proche n'est concernée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendrera la consommation d'environ 4,5 ha de champs cultivés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site se trouve sur une zone de sismicité faible. Le site n'est pas situé en zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet de zone d'activité va nécessairement induire une augmentation de trafic dans le réseau routier local. Pour autant, il est prévu un giratoire en entrée de ville permettant de ralentir les véhicules et d'améliorer l'accès à la zone d'activité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	La Zone d'Activité sera équipé d'un éclairage public. Le bureau VRD proposera des lampadaires à leds inclinés forcément vers le bas et à faible éclairage pour éviter le dérangement de la faune dans ses déplacements notamment les chauves-souris.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Sont identifiés comme "rejets liquides" : - les eaux pluviales : chaque acquéreur de lot devra gérer ces eaux pluviales à la parcelle. Un débit de fuite limité à 3 L/s/ha sera autorisé dans le réseau de la ZA avant de rejoindre un bassin de rétention positionné à l'angle Nord-Ouest de la zone. * les eaux usées : elles seront raccordées au réseau d'assainissement public au niveau de la RD421.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Au moment de la complétude du présent formulaire, la typologie des entreprises désireuses de s'installer n'est pas connu. Il n'est donc pas possible de préciser si des effluents autres que ceux prévus (EP et EU) sont envisagés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site actuel est en culture (maïs). L'occupation du sol sera donc modifiée au profit d'une urbanisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un dossier loi sur l'eau sera nécessairement produit : ce dossier contiendra une étude d'incidences du rejet d'eau pluvial .

Quant aux eaux usées, leur impact sera analysé dans un dossier de porté à connaissance (Art R214-18 du code de l'environnement).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aucun enjeu écologique n'est identifié sur le site du projet. Le site d'accueil correspond pour l'essentiel de sa surface à une maïsiculture délimitée au Nord par la route à circulation importante et au Sud par la voie ferrée. Le site est donc déconnecté des trames vertes et bleues constitué par la ripisylve de la ZORN . Le défrichement de 8 Tilleuls d'alignement en bordure de la RD421 devra être effectué en dehors de la reproduction de l'avifaune.

Un dossier loi sur l'eau analysera l'impact des rejets pluviaux sur le milieu récepteur . Pour toutes ces raisons, une évaluation environnementale n'apporterait pas de plus-value en terme de connaissance des impacts du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Il est joint à ce formulaire l'étude zone humide et une carte des ZNIEFF aux alentours du site du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

HOCHFELDEN

le,

15/11/2019

Signature



Bernard FREUND,
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard Freund".